

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUIN 2019
à 19 HEURES**

Présents : Alain GILLARD - Ali ZAABAT - Jean-Louis BAUER - Nicolas GOUNEAUD - Sandrine GRESSANI -
Tonio ESCRIBANO - François RAISIN - Stéphane GAUTHIER - Roger PIROLLET – Dalila ZENAGUI.
Absent excusé :
Absent : Jean-Marie IGLESIAS.

Désignation du secrétaire de séance : François RAISIN

Le compte-rendu de la séance du 6 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil municipal qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion, à savoir la délibération concernant la reprise des meubles de l'appartement de la maison Jonas.

Alain Gillard donne la parole à Nicolas GOUNEAUD pour la présentation des dossiers d'urbanisme.

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Vente d'un bien GUDIN Nicolas et Jeannette – 14 rue St Amand – 01200 LEAZ au profit de Mrs VERDAUD Antony/José VICENTE – 210 rue de la Fruitière – 01710 THOIRY
Parcelle B 222 – B 223
- Vente d'un bien de Mr et Mme GONCALVES MONTEIRO Gaspar et Sandra – 2 Espace Bozon - 01200 LEAZ au profit de Mr Fabio FERNANDES TAVARES et Mme RAMOS GOMES Rosalina – 4 chemin des Myosotis – 1214 VERNIER
Parcelles B 879. B 889. B 885. B 893. B 899. B 743.
- Vente de Mr et Mme PEZZOLI Gian-Carlo et Sylviana – 3 Chemin de la Combe Gerle – Grésin au profit de Mr PIERSON Michel et de Mme VIGNERON Emelyne – 124 chemin de la Fruitière – 74520 CHEVRIER
Parcelles C 1789. C 1790 – 3 Chemin de la Combe Gerle - Grésin

Ces DPU sont adressés au service Aménagement du Pays de Gex Agglo pour traitement.

CERTIFICAT d'URBANISME

- Du 15/05/2019 de Maître Véronique BERROD pour une demande de certificat d'urbanisme d'Information
n° 001 209 19B 0013 sur les parcelles B 743. B 884. B 885. B 886. B 893. B 899. B 921 – 5 Espace Bozon – Le Bourg.
Avis favorable du 22/05/2019
- Du 20/05/2019 de Maître Eric GAUVIN pour une demande de certificat d'urbanisme d'Information
n° 001 209 19B 0014 sur les parcelles B 633 – 25 route de Genève.
Avis favorable du 24/05/2019
- Du 27/05/2019 de Maître Eric GAUVIN pour une demande de certificat d'urbanisme Opérationnel
n° 001 209 19B 0015 sur les parcelles B 879. B 889. B 885. B 893. B 899. B 743 Place de l'Etang – Le Bourg
Avis favorable du 11/06/2019
- Du 13/06/2019 de Maître Eric GAUVIN pour une demande de certificat d'urbanisme d'Information
n° 001 209 19B 0016 sur les parcelles C 1346 – C 1345 – 3, Chemin de la Combe Gerle - Grésin
Zone AU du PLU. En cours d'instruction

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUIN 2019
à 19 HEURES**

DECLARATION PREALABLE

- **Du 26/04/2019 de Mr RAISIN François** de Longeray pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0008 pour la pose d'une serre de 7 m2.
Zone UA du PLU. En cours d'instruction
- **Du 29/04/2019 de Mr PIROLLET François** de Longeray pour une demande de déclaration préalable n° 001 209 19B 0009 pour l'extension d'un abri de jardin.
Avis favorable du 15/05/2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **Du 18/03/2019 de Mme VIGNERON Emilyne et de Mr PIERSON Michel** de Chevrier pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0004 pour la construction d'une habitation située 3 Chemin de Combe Gerle – Grésin.
Avis défavorable du 07/06/2019 (Le projet présente une toiture terrasse pour le garage qui est non végétalisée)
- **Du 01/04/2019 de Mr BAILLY Sébastien** de Vandœuvre pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0005 pour la construction d'une habitation située Lot 12 - Les Jardins de Grésin –
Avis favorable : Accordé le 03/06/2019
- **Du 06/05/2019 de Mr BAILLY Sébastien** de Vandœuvre pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0009 pour la construction d'une habitation située Lot 17 - Les Jardins de Grésin –
Avis favorable : Accordé le 03/06/2019
- **Du 05/04/2019 de Mr BOUVERON-SEUX Dominique et de Mme LOMANI MAUWA DAMARI Brigitte** de Thoiry pour une demande de permis de construire modificatif n° 00120918 B0009 M01 pour la création d'un mur de soutènement en gabion située Lot 3 - Les Jardins de Grésin –
Avis favorable du 20/05/2019
- **Du 15/04/2019 de Mr BOUVERON-SEUX Dominique et de Mme LOMANI MAUWA DAMARI Brigitte** de Thoiry pour une demande de permis de construire modificatif n° 00120918 B0009 M02 pour la modification de deux fenêtres située Lot 3 - Les Jardins de Grésin –
Avis favorable du 06/05/2019
- **Du 15/04/2019 de Mr MIRANDA SOBRAL Alberto et de Mme MATHIEU Floriane** pour une demande de permis de construire n° 001 209 19 B0007 pour la Démolition d'une ancienne maison et Construction d'une habitation avec un mur de soutènement.
Avis favorable du 14/05/2019
- **Du 29/04/2019 de Mme RANCHE Yaël** de Chambésy pour une demande de permis de construire n° 001 209 19 B0008 pour la construction d'une habitation située rue de la Platière. (Division ELUI)
Avis défavorable du 13/06/2019
 - 1) **Le projet présente un garage avec une pente de toit de 25% ;**
 - 2) **Les propositions d'aménagements assurant la rétention des eaux pluviales ne sont pas conformes aux préconisations du schéma de gestion des eaux pluviales et à l'annexe du PLU, que les ouvrages de stockage avant rejet ou d'infiltration des eaux pluviales ne sont ni prévus dans le projet et ni sur les plans ;**
 - 3) **Les façades sont recouvertes d'un bardage bois.**
- **Du 20/05/2019 de Mr GRESSANI Eddy** pour une demande de permis de construire modificatif n° 001 209 17 B0006 M02 pour la régularisation de création d'ouvertures
Avis favorable du 07/06/2019

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUN 2019
à 19 HEURES**

- **Du 13/06/2019 de Mme VIGNERON Emilyne et de Mr PIERSON Michel** de Chevrier pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0010 pour la construction d'une habitation située 3 Chemin de Combe Gerle – Grésin.
Zone AU – En cours d'instruction
- **Du 17/06/2019 de Mme RANCHE Yaël** de Chambésy pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0011 pour la construction d'une habitation située Rue de la Platière – 01200 LEAZ
Zone AU – En cours d'instruction
- **Du 17/06/2019 de Mr BOUVERON-SEUX Dominique** de Thoiry pour une demande de permis de construire modificatif n° 00120918 B0009 M03 pour la réalisation d'un bardage bois partiellement sur les façades.
Zone UA – En cours d'instruction

DOSSIERS

TAXE D'AMENAGEMENT - TAUX MAJORÉ PAR SECTEUR -

Le taux de la taxe d'aménagement sur les constructions s'élève actuellement à 5 %. Ce taux peut être majoré, à compter du 1^{er} janvier 2020, sur décision motivée du conseil municipal. Il peut s'appliquer sur un secteur bien défini.

Le nouveau taux applicable sera justifié par la réalisation des équipements financés par la Commune pour l'accueil des futurs habitants. Il ne financera que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires au secteur d'aménagement défini.

Alain GILLARD propose de passer le taux actuel de 5 % à 10 % sur les secteurs suivants :

- Zone UA parcelles C618/C1285/C1315/C1721/C1722/C1318/C622/C1331 Sur la Ville, chemin des Etraz à Grésin
- Zone UA parcelles C591 / C592 / C666 / C667 / C668 / C669 / C1435 sur la ville à Grésin
- Zone UA parcelles C638 / C639 / C640 et C641 à Grésin

En précisant que la commune peut effectuer un PUP mais qu'il est préférable d'instaurer une taxe d'aménagement à taux majoré comme elle a déjà délibéré sur certains secteurs de Léaz en 2016.

Nicolas Gouneaud précise que le PUP **Projet Urbain Partenarial** est plus compliqué, car il nécessite la réalisation d'un projet précis et les subventions perçues par la commune sont versées à la fin de la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE EN CHARGE DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

La commune de Léaz par délibération en date du 16/11/2015 a décidé d'adhérer au service commun ADS par convention pour une durée de 3 ans. L'article 12 de la convention précisant que « La présente convention est conclue à compter de la date du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du plus tardif des renouvellements des organes délibérants de chacune des parties », il est proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la commune au service commun ADS à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUIN 2019
à 19 HEURES**

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR A FEUX TRICOLORES DE LONGERAY

La commune de Léaz a procédé à l'installation de feux tricolores dans l'agglomération de Longeray, le long de la RD 1206. S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs du département et de la commune vis-à-vis de cette réalisation.

- La commune devra demander un accord préalable au département pour toute modification de l'ouvrage
- Les frais d'entretien d'exploitation et de fonctionnement des feux tricolores seront à la charge de la commune
- Le département de l'Ain assumera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées
- La commune devra transmettre au département les plans de récolement de cet ouvrage
- Tous les embellissements et améliorations que la commune apporte seront automatiquement et immédiatement intégrés au domaine public du département de l'Ain
- La commune s'engage à représenter gratuitement le département dans toutes les actions en justice induites par l'existence de cet aménagement et à supporter ou à rembourser au département tous les frais occasionnés par les jugements tels que : indemnités, réparations, expertises, dépenses et frais de justice

A cet effet, il convient au conseil municipal d'approuver la convention qui durera tant que l'équipement réalisé restera en service.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PLUiH

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) le 28 mars 2019.

Nous rappelons que, conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois **à compter de l'arrêt du projet de PLUiH** pour formuler un avis favorable ou défavorable sur ce projet arrêté.

Nicolas Gouneaud précise qu'une enquête publique est obligatoire, elle aura lieu avant la fin 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REPRISE MEUBLES APPARTEMENT MAISON JONAS.

Les locataires de l'appartement T3 situé rue du Jura libèrent l'appartement au 25 juillet 2019, ils ont demandé à M. le Maire s'il était intéressé pour reprendre la cuisine équipée installée pour un montant de 1200.- €. La commune leur propose un montant de 1000.- € conformément à la somme budgétisée à cet effet. A ce jour aucune réponse n'est parvenue en mairie de la part des locataires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS

BAIL MAISON JONAS

M. et Mme Basol ont envoyé leur dédite pour quitter l'appartement communal en date du 25 juillet 2019. Mlle Maëva FAVRE souhaite reprendre cet appartement.

POINT SUR LES TRAVAUX

- La mise en place des sanitaires adaptés aux normes handicapées au local des sociétés est actuellement en cours, il reste à réaliser des travaux de zinguerie et la réalisation de 2 seuils de porte.
Jean-Louis Bauer précise qu'il manque, sur la porte, une barre pour permettre aux personnes handicapée de la fermer lorsqu'ils sont à l'intérieur et qu'il est nécessaire de changer les serrures.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUIN 2019
à 19 HEURES**

- Mercredi 26 juin à 10h, la mairie en présence de la Régie des Eaux Gessienne va faire un relevé contradictoire du linéaire de tranchée réalisée, afin de définir la surface définitive de réfection de voirie en enrobé que représente les travaux d'assainissement.
Le planning des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées situées chemin du pont à Grésin est respecté.
Stéphane Gauthier signale qu'il y a un problème au niveau du bac et que le champ sous la station est toujours inondé.
Les travaux de rabotage et d'enrobé Route de Genève à Longeray auront lieu du 30 juillet au 2 août 2019

PAYS DE GEX AGGLO :

- Recueil des actes administratifs du 1^{er} au 31 mai 2019 est à disposition à la CCPG

DIVERS

- **RECENSEMENT 2019**
La mairie a reçu les résultats du recensement 2019 de l'INSEE. En 2014 la population légale était de 687 habitants contre 763 en 2019, soit une augmentation de 11% en 5 ans.
- **ANTI-LINKY**
Le collectif stop Linky du Pays de Gex a été reçu en mairie. Les membres ont remis à M. le maire une pétition contre l'installation forcée du compteur Linky à Léaz contenant 172 signatures. Ils souhaitent faire paraître un article dans le prochain Grélon et proposent de faire une soirée d'information le 10 septembre à la salle Maurice Raisin de Léaz.
- **CARTES POSTALES SONORES**
Dalila Zenagui explique que les 8 enfants ont collaboré au projet de cartes postales sonores, afin de proposer un enregistrement représentatif de Léaz. Ils sont très heureux d'avoir pu participer à ce projet et fiers de leur réalisation.
La restitution des cartes postales sonore a eu lieu le mercredi 22 mai 2019 à 18h30 à la bibliothèque avec un verre de l'amitié offert par la municipalité. Une exposition a lieu tout l'été au Fort l'Ecluse ou les enregistrements peuvent être écoutés dans une salle immersive dédiée.
- **LA LEAZIENNE**
L'association La Léazienne remercie M. le maire et son conseil municipal pour l'attribution d'une subvention et les informe qu'elle va organiser « la Léazienne pédestre » le 1^{er} septembre 2019.
- **BILAN MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE**
La commune de Léaz est peu impactée par la délinquance de masse et épargnée des faits délictuels recensés sur les communes voisines. (12 faits constatés sur la période contre 32 l'année précédente).
Le nombre d'interventions pour l'année 2018 se situe autour de 50 dont 19 de nuits.
Sur la période de juin 2017 à juin 2018, 13 atteintes aux biens ont été constatées dont 5 cambriolages. Les vols liés à l'automobile étaient au nombre de 3. Sur la période de juin 2018 à juin 2019, on constate une nette baisse de nombre d'atteintes aux biens et de facto un recul du nombre de cambriolages 1 contre les 5 recensés sur la période N-1.
Les vols liés à l'automobile restent stables : 3 faits enregistrés en 2018 et 3 pour 2019.
Léaz et ses lieux dits font partie des communes pour lesquelles une attention particulière et des services en conséquence sont régulièrement mis en place afin de lutter contre l'insécurité routière et ce, souvent avec le concours de la brigade motorisée de Valserhône.
- **LE GRELON**
Le Grélon été 2019 est en cours de préparation il sera distribué mi-juillet.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUIN 2019
à 19 HEURES**

• **DIVERS**

Stéphane Gauthier signale au conseil qu'il a vu 2 fois une BMW s'arrêter chemin du Pont en pleine nuit, 5 personnes sont descendue ensuite à pied direction du pont de Grésin.

AGENDA

- 29/06/2019 La fête de l'école
- Fin juillet début août Enrobé traversée de Longeray (département) & chemin du Pont à Grésin
- 01/09/2019 La Léazienne pédestre

La séance est levée à 19 h 30


Le secrétaire de séance
François RAISIN